

Ordre du jour

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2013

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compromis de vente – Pechnauquié III

FINANCES

2. Attribution de compensation aux communes

RESSOURCES HUMAINES

3. Convention Centre de Gestion – Médecine du travail

DIVERS

4. Intervention SCOT

Etat de présence

Etaient présents

| | |
|------------------------|--|
| BESSIERES | M. CANEVESE Lionel Mme CAYUELA Véronique M. FUSTER Aurélio M. SALIERES Jean-Luc M. RAYSSEGUIER Jean-Luc |
| BONDIGOUX | M. LEBRETON Antoine |
| LA MAGDELAINE SUR TARN | M. DESPEYROUX Roland |
| LAYRAC SUR TARN | Mme BONNET Jacqueline M. BROUSSE Moïse |
| LE BORN | M. RANSON Jean-Michel M. SABATIER Robert |
| MIREPOIX SUR TARN | Mme MANDRA Francine M. OGET Eric |
| VILLEMATIER | M. JILIBERT Jean-Michel |
| VILLEMUR SUR TARN | M. AMIEL Jean-Claude Mme ARNAL Brigitte M. ASO Jacques Mme BERTO Brigitte M. BOUDET Jean-Claude M. BRAGAGNOLO Patrice Mme BURGALAT Michèle Mme HERON Catherine M. REGIS Daniel Mme WOLFF Maryse |

Etaient absents excusés

M. DESPEYROUX Roland
Mme ESCAFFIT Marjorie

Etaient représentés

M. CAUJOLLES Jacques donne pouvoir à M. JILIBERT Jean-Michel
Mme NARDUCCI-GAYRAUD donne pouvoir à M. GUALANDRIS Claude
M. ROUX Didier donne pouvoir à M. LEBRETON Antoine

| | |
|--------------------------|---------------------|
| Membres en exercice : 29 | Membres absents : 2 |
| Membres présents : 24 | Pouvoirs : 3 |

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.
Mme BONNET est élue secrétaire de la séance.

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2013

Aucune remarque n'est formulée, le conseil procède au vote.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Compromis de vente – Pechnauquié III

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer un compromis de vente avec la Société PACFA, qui doit construire un bâtiment à usage de l'entreprise Véolia qui souhaite implanter une antenne (stockage, station de lavage des camions, locaux et bureaux) dans le nord toulousain.

Superficie : 3 465 m²
Prix : 83 160 euros HT, soit 24 euros HT le m².

Le conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Autorise M. le Président à signer tout document utile à cette vente, aux conditions énoncées supra.

2. Attribution de compensation aux communes

Suite au passage à la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2014, les recettes fiscales des professionnels vont être perçues par la Communauté de Communes, dès janvier 2014. Il convient donc de mettre en place les attributions de compensation pour les communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, réunie le 13 janvier 2014, propose de retenir les attributions dérogatoires, plus favorables aux communes car prenant en compte des sommes que les communes percevaient et ne percevront plus mais qui ne rentrent pas dans le calcul de base des dotations.

L'unanimité du Conseil est nécessaire.

Attribution de compensation dérogatoire

| | Annuelle | Mensuelle |
|----------------------|--------------------|------------------|
| Bessières | 667 629 € | 55 636 € |
| Bondigoux | 100 574 € | 8 381 € |
| Le Born | 9 784 € | 815 € |
| Layrac | 12 696 € | 1 058 € |
| La Magdelaine | 179 570 € | 14 964 € |
| Mirepoix | 21 480 € | 1 790 € |
| Villematier | 60 456 € | 5 038 € |
| Villemur | 1 366 290 € | 113 858 € |
| | 2 418 479 € | 201 540 € |

Vu l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, le conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Se prononce en faveur de la solution dérogatoire telle que présentée dans le tableau et charge M. le Président de notifier les attributions de compensations aux communes.

3. Convention Centre de Gestion - Médecine du travail.

Il s'agit d'autoriser M. le Président à signer une convention avec le centre de gestion en ce qui concerne la médecine du travail. La convention sera conclue pour 4 ans. Financièrement, elle coûte 60 euros par an et par agent.

Le conseil, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :


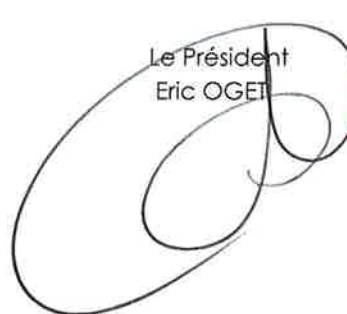
- Approuve la convention avec le Centre de Gestion et autorise M. le Président à signer tout document utile à cette convention.

4. Intervention du SCOT.

Présentation du SCOT et du questionnaire qui va être envoyé aux cinq Communautés de Communes dans le cadre des indicateurs de suivi et d'échanger sur les orientations du SCOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président
Eric OGET



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VAL'AÏGO